



Conseil économique et social

Distr. générale
29 juillet 2015
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Cinquante-sixième session

21 septembre-9 octobre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Organisation des travaux.
3. Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
4. Suite donnée à l'examen des rapports soumis en application des articles 16 et 17 du Pacte.
5. Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels.
6. Examen des rapports :
 - a) Rapports soumis par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte;
 - b) Rapports soumis par les institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte.
7. Soumission de rapports par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte.
8. Formulation de suggestions et de recommandations à caractère général fondées sur l'examen des rapports soumis par les États parties au Pacte et par les institutions spécialisées.
9. Examen des communications présentées en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte.
10. Questions diverses.



Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Comité, l'adoption de l'ordre du jour est le premier point de l'ordre du jour d'une session, sauf si des membres du Bureau doivent être élus conformément à l'article 14. En application de l'article 6 du règlement intérieur, le Comité peut réviser l'ordre du jour au cours d'une session et, s'il y a lieu, ajouter, supprimer ou ajourner des points.

L'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité a été établi par le Secrétaire général, conformément à l'article 4 du règlement intérieur du Comité.

2. Organisation des travaux

La cinquante-sixième session du Comité, créé en application de la résolution 1985/17 du Conseil économique et social, se tiendra du 21 septembre au 9 octobre 2015, à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais des Nations, salle XVI). La 1^{re} séance s'ouvrira le lundi 21 septembre à 10 heures.

Conformément à l'article 8 de son règlement intérieur, le Comité examine au début de chaque session les questions d'organisation appropriées, y compris le calendrier de ses séances. À cet égard, l'attention des États parties est appelée sur le programme de travail provisoire pour la session, contenu dans le présent document et élaboré par le Secrétaire général en consultation avec le Président du Comité et conformément à l'usage établi.

3. Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Conformément à l'article 65 de son règlement intérieur, le Comité peut élaborer des observations générales fondées sur les différents articles et les différentes dispositions du Pacte en vue d'aider les États parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports. Le Comité a décidé à sa quatorzième session (28 avril-17 mai 1996) que, à compter de sa quinzième session, les discussions concernant la mise en œuvre du Pacte (journées de débat général, examen et adoption d'observations générales, méthodes de travail, documents soumis par des organisations non gouvernementales, etc.) se dérouleraient au titre de ce point de l'ordre du jour.

Pendant la session, le Comité examinera ses méthodes de travail, des projets d'observations générales et des questions diverses.

4. Suite donnée à l'examen des rapports soumis en application des articles 16 et 17 du Pacte

Le Comité a systématiquement examiné la question du suivi à ses sessions et la question de la suite donnée aux observations finales précédentes figure parmi les points à débattre pendant le dialogue avec les délégations et pendant l'examen des rapports périodiques ultérieurs et des méthodes de travail.

5. Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité continuera d'examiner, comme il le lui a été demandé, les questions découlant des réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la plus récente s'étant tenue du 22 au 26 juin 2015. Les documents concernant cette réunion

sont actuellement mis à la disposition des membres du Comité. Ces derniers seront par ailleurs informés des activités en rapport avec leurs travaux entreprises par d'autres organes conventionnels.

6. Examen des rapports

a) Rapports soumis par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte

Conformément au paragraphe 2 de l'article 61 de son règlement intérieur, le Comité examine normalement les rapports soumis par les États parties en application de l'article 16 du Pacte dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus par le Secrétaire général. Les représentants des États parties qui soumettent un rapport sont invités à participer aux séances du Comité consacrées à l'examen dudit rapport; ils doivent être en mesure de faire des déclarations sur les rapports soumis par leur gouvernement et de répondre aux questions que peuvent leur poser les membres du Comité.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 62 du règlement intérieur du Comité, le Secrétaire général a, par des notes verbales, notifié aux États parties la date d'ouverture et la durée de la cinquante-sixième session du Comité et les a invités à dépêcher des représentants pour assister aux séances du Comité au cours desquelles leur rapport devrait être examiné. Le Secrétaire général a, en consultation avec le Président du Comité, établi le calendrier provisoire d'examen de ces rapports.

Au 1^{er} juillet 2015, le Secrétaire général avait reçu les 23 rapports énumérés ci-après, qui étaient en attente d'examen par le Comité. Les rapports des États parties qui doivent être examinés aux cinquante-sixième (21 septembre-9 octobre 2015), cinquante-septième (février/mars 2016) et cinquante-huitième (juin 2016) sessions du Comité sont indiqués dans la dernière colonne des tableaux ci-après. Les rapports qui seront examinés à la cinquante-neuvième session du Comité et à des sessions ultérieures, s'il en décide ainsi, sont les rapports attendus par le Comité, en tenant compte de l'ordre chronologique où ils lui seront parvenus et de la durée de la session.

Les tableaux ci-après n'incluent pas les États parties qui ont été priés de soumettre un rapport avant une date précise, faute de quoi le Comité entreprendrait d'examiner la situation des droits économiques, sociaux et culturels sur leur territoire en l'absence de rapport.

<i>Rapports initiaux</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
1. Burkina Faso	E/C.12/BFA/1	25 févr. 2015	30 juin 2000	Cinquante-huitième session
2. Burundi	E/C.12/BDI/1	16 janv. 2013	30 juin 1992	Cinquante-sixième session
3. Namibie	E/C.12/NAM/1	13 oct. 2014	30 juin 1997	Cinquante-septième session
<i>Deuxièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
4. Grèce	E/C.12/GRC/2	31 août 2012	30 juin 2009	Cinquante-sixième session
5. ex-République yougoslave de Macédoine (deuxième à quatrième rapports)	E/C.12/MKD/2-4	17 févr. 2014	30 juin 2008	Cinquante-huitième session

<i>Deuxièmes rapports périodiques</i>				
	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
périodiques)				
6. Guyana (deuxième à quatrième rapports périodiques)	E/C.12/GUY/2-4	10 sept. 2012	30 juin 2000	Cinquante-sixième session
7. Honduras	E/C.12/HND/2	5 mai 2014	30 juin 2006	Cinquante-huitième session
8. Kenya (deuxième à cinquième rapports périodiques)	E/C.12/KEN/2-5	1 ^{er} juillet 2013	30 juin 2013	Cinquante-septième session
9. Soudan	E/C.12/SDN/2	27 juillet 2012	30 juin 2003	Cinquante-sixième session
<i>Troisièmes rapports périodiques</i>				
	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
10. Tunisie	E/C.12/TUN/3	1 ^{er} juin 2015	20 juin 2000	Cinquante-neuvième session
11. Yémen	E/C.12/YEM/3	11 juillet 2013	30 juin 2013	Cinquante-neuvième session
<i>Quatrièmes rapports périodiques</i>				
	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
12. Angola (quatrième et cinquième rapports périodiques)	E/C.12/AGO/4-5	26 févr. 2014	30 juin 2013	Cinquante-huitième session
13. France	E/C.12/FRA/4	23 mai 2013	30 juin 2011	Cinquante-huitième session
14. Iraq	E/C.12/IRQ/4	22 mai 2013	30 juin 2000	Cinquante-sixième session
15. Maroc	E/C.12/MAR/4	24 janv. 2013	30 juin 2009	Cinquante-sixième session
<i>Cinquièmes rapports périodiques</i>				
	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
16. Costa Rica	E/C.12/CRI/5	24 oct. 2014	30 juin 2012	Cinquante-neuvième session
17. Italie	E/C.12/ITA/5	9 août 2012	30 juin 2009	Cinquante-sixième session
18. Philippines	E/C.12/PHL/5-6	24 nov. 2014	30 juin 2013	Cinquante-neuvième session

<i>Sixièmes rapports périodiques</i>	<i>Cote</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Examen prévu pour</i>
19. Canada	E/C.12/CAN/6	17 oct. 2012	6 juin 2010	Cinquante-septième session
20. Chypre	E/C.12/CYP/6	15 oct. 2014	30 juin 2014	Cinquante-neuvième session
21. Pologne	E/C.12/POL/6	8 janv. 2015	30 juin 2014	Cinquante-neuvième session
22. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	E/C.12/GBR/6	17 juin 2014	30 juin 2014	Cinquante-huitième session
23. Suède	E/C.12/SWE/6	26 juillet 2013	30 juin 2013	Cinquante-huitième session

b) Rapports soumis par les institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte

Conformément à l'article 67 de son règlement intérieur, le Comité est chargé d'examiner les rapports soumis par les institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte.

En vertu de l'article 68 du règlement intérieur, les représentants des institutions spécialisées intéressées peuvent faire des déclarations sur des questions liées au domaine de compétence de leur organisation. Le Secrétaire général a invité les institutions spécialisées intéressées à désigner des représentants qui fourniront des renseignements au Comité.

Le Comité sera saisi, en temps voulu, de tout rapport reçu des institutions spécialisées en application de l'article 18 du Pacte.

7. Soumission de rapports par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte

Conformément au paragraphe 1 de l'article 59 de son règlement intérieur, le Comité examine à chaque session la situation en ce qui concerne la soumission des rapports en application des articles 16 et 17 du Pacte et peut formuler des recommandations appropriées dans son rapport au Conseil, y compris des recommandations tendant à ce que le Secrétaire général adresse des rappels aux États parties qui n'ont pas encore fait parvenir leurs rapports. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi du document ci-après :

- Note du Secrétaire général sur les États parties au Pacte et l'état de la soumission des rapports (E/C.12/56/2).

8. Formulation de suggestions et de recommandations à caractère général fondées sur l'examen des rapports soumis par les États parties au Pacte et par les institutions spécialisées

Conformément à l'article 64 de son règlement intérieur, le Comité voudra peut-être formuler des suggestions et des recommandations à caractère général fondées sur l'examen qu'il aura fait des rapports soumis par les États parties et des rapports présentés par les institutions spécialisées, afin d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités, notamment celles qui découlent des articles 21 et 22 du Pacte. Le Comité jugera peut-être bon également de soumettre au Conseil, pour examen, des suggestions concernant les articles 19, 22 et 23 du Pacte.

9. Examen des communications présentées en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte

Conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Comité examinera au titre de ce point les communications qui lui ont été ou semblent lui avoir été soumises en vertu du Protocole facultatif.

L'article 8 du Protocole facultatif et le paragraphe 1 de l'article 19 du règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif disposent que le Comité ou son groupe de travail des communications examine les communications en séance privée.

10. Questions diverses

À sa vingt et unième session (1999), le Comité a décidé d'inscrire à son ordre du jour un point permanent intitulé « Questions diverses », au titre duquel il peut examiner toute question sortant du champ des autres points permanents de l'ordre du jour.

Annexe

Programme de travail provisoire de la cinquante-sixième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (21 septembre-9 octobre 2015)

Première semaine : 21-25 septembre 2015

Lundi 21 septembre

51 ^e séance	(publique)	Point 1 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
		Point 2 de l'ordre du jour	Organisation des travaux
		Point 7 de l'ordre du jour	Soumission de rapports par les États parties en application des articles 16 et 17 du Pacte
		Point 10 de l'ordre du jour	Questions diverses
	(privée)	Point 5 de l'ordre du jour	Relations avec les organismes des Nations Unies et les autres organes conventionnels
52 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Burundi

Mardi 22 septembre

53 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Burundi (<i>suite</i>)
54 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Burundi (<i>suite</i>)

Mercredi 23 septembre

Jour férié à l'ONU

Jeudi 24 septembre

55 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Grèce
56 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Grèce (<i>suite</i>)

Vendredi 25 septembre

57 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Italie
58 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Italie (<i>suite</i>)

Deuxième semaine : 28 septembre-2 octobre 2015**Lundi 21 septembre**

59 ^e séance	(publique/ privée)	Point 5 de l'ordre du jour	Réunion avec les partenaires
60 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Guyana

Mardi 29 septembre

61 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Guyana (<i>suite</i>)
62 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Iraq

Mercredi 30 septembre

63 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Iraq (<i>suite</i>)
64 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Maroc

Jeudi 1^{er} octobre

65 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Maroc (<i>suite</i>)
66 ^e séance	(publique)	Point 6 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Soudan

Vendredi 2 octobre

67 ^e séance	(publique)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Examen des rapports : Soudan (<i>suite</i>)
------------------------	------------	---	---

Lundi 28 septembre

68 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Séance à huis clos
------------------------	----------	---	--------------------

Troisième semaine : 5-9 octobre 2015

Lundi 5 octobre

69 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Séance à huis clos
------------------------	----------	---	--------------------

70 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Séance à huis clos
------------------------	----------	---	--------------------

Jeudi 6 octobre

71 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Séance à huis clos
------------------------	----------	---	--------------------

72 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Séance à huis clos
------------------------	----------	---	--------------------

Mercredi 7 octobre

73 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Séance à huis clos
------------------------	----------	---	--------------------

74 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Séance à huis clos
------------------------	----------	---	--------------------

Jeudi 8 octobre

75 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Séance à huis clos
------------------------	----------	---	--------------------

76 ^e séance	(privée)	Points 3, 6 et 8 de l'ordre du jour	Séance à huis clos
------------------------	----------	---	--------------------

Vendredi 9 octobre

77 ^e séance	(privée)	Point 3 de l'ordre du jour	Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
		Point 4 de l'ordre du jour	Suite donnée à l'examen des rapports soumis en application des articles 16 et 17 du Pacte

		Point 9 de l'ordre du jour	Examen des communications présentées en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte
78 ^e séance	(privée) (publique)	Point 10 de l'ordre du jour	Questions diverses Clôture de la session
